

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal : 35

SEANCE ORDINAIRE DU 07 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 07 décembre à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal de Neuilly-Plaisance, légalement convoqués par Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous sa présidence, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 1^{er} décembre 2022.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, M. MALAYEUDE, Mme MAZDOUR, M. VALLEE, Mme BOILEAU, M. BUTIN, Mme PONZIO-REFATTI, Mme FAGIANI, Mme CHOULET, M. TOURE, M. PIAT, M. BERTHIER, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, Mme FUENTES, M. TAGLANG, M. LECHUGA, Mme YILMAZ, M. RIGAULT, Mme BRECHU, M. FREMIN, M. SAUNIER.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. MARTINACHE donne pouvoir à Mme LAMAURT
M. GIBERT donne pouvoir à M. BUTIN
M. BENAICHE donne pouvoir à Mme MAZDOUR
Mme DIAS donne pouvoir à Mme YILMAZ
Mme ALI donne pouvoir à Mme FUENTES
Mme JARY donne pouvoir à Mme PONZIO-REFATTI
M. ASSAS donne pouvoir à M. PIAT
Mme REYNAUD donne pouvoir à M. FREMIN
Mme SUCHOD donne pouvoir à M. SAUNIER.

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme PONCHARD, Mme GRIMAUD, M. PEREIRA.

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. PIAT.

N°2022.12.61 – Suppression de postes et mise à jour du tableau des effectifs.

Sur présentation de Madame Rahima MAZDOUR, Maire-Adjoint Déléguée aux Ressources Humaines, au Commerce et à l'Artisanat,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L.313-1,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant que les mouvements de personnel liés aux recrutements et aux mutations conduisent à opérer des suppressions de poste au sein du tableau des effectifs de la Ville de Neuilly-Plaisance,

Considérant que suite au départ en retraite de quatre agents et à des mutations de plusieurs autres, détenant un grade d'avancement, leur poste, ouvert au recrutement, a été pourvu par des grades inférieurs et qu'il convient de supprimer les postes libérés par ces départs, à savoir :

- 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe, à temps complet
- 2 postes d'agent de maîtrise principal, à temps complet
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^e classe, à temps complet
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^e classe, à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^e classe, à temps complet
- 1 poste d'animateur principal de 2^e classe, à temps complet,

Considérant que dans le cadre du contexte budgétaire contraint, la Direction Générale des Services a pris la décision de geler un poste au sein de son secrétariat et qu'il convient de supprimer le poste suivant :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe, à temps complet,

Considérant qu'il s'agit d'un toilettage de la liste des emplois de la Ville de Neuilly-Plaisance, il convient également de supprimer les postes suivants, pour lesquels aucun besoin n'est recensé à ce jour :

- Filière administrative :
 - 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe, à temps complet
- Filière technique :
 - 4 postes d'adjoint technique principal de 2^e classe, à temps complet
- Filière animation :
 - 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^e classe, à temps complet,

Considérant que les membres du Comité Technique ont donné un avis unanimement favorable à ces suppressions lors de la séance du 18 novembre 2022,

Considérant l'avis favorable de la commission des Ressources Humaines, du Commerce, et de l'Artisanat en date du 02 décembre 2022,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
PAR 28 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS**

ARTICLE UNIQUE : SUPPRIME de l'état du personnel annexé au Budget Primitif les postes suivants :

- 2 postes de rédacteur principal de 1^{ère} classe, à temps complet
- 3 postes d'adjoint administratif principal de 2^e classe, à temps complet
- 2 postes d'agent de maîtrise principal, à temps complet
- 5 postes d'adjoint technique principal de 2^e classe, à temps complet
- 2 postes d'adjoint d'animation principal de 2^e classe, à temps complet
- 1 poste d'animateur principal de 2^e classe, à temps complet.

Christian DEMUYNCK
Maire



Dominique PIAT
Secrétaire

